AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO EN FRANCE

32, Cours Albert 1er 75008 Paris Tel: 01-42 25 57 50 Fax: 01-45 62 16 52



DECLARATION DE

SON EXCELLENCE MONSIEUR RAYMOND TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

CHEF DE LA DELEGATION

DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUX TRAVAUX DE LA 21^{ème} CONFERENCE DES
PARTIES A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS
UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP21)
ET LA 11^{ème} CONFERENCE DES PARTIES SIEGEANT EN
TANT QUE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
KYOTO (MOP11)

Paris, le Bourget, le 07 décembre 2015

En prenant la parole du haut de cette Tribune, je voudrais, avant toute chose, vous transmettre les salutations du peuple congolais, qui comme d'autres peuples à travers la planète place tous ses espoirs dans En son nom, comme en celui du ces assises. Gouvernement de mon pays, je voudrais ensuite dire au ami français notre sympathie compassion pour l'attaque infâme dont il a été victime à quelques jours à peine de la COP21, attaque orchestrée par les forces du mal, qui a endeuillé toute une nation, sans pour autant amener celle-ci à renier les valeurs qui font sa singularité et en font un modèle d'humanité à savoir, les valeurs de liberté, de fraternité et de tolérance. Je voudrais enfin remercier le gouvernement français pour son hospitalité et pour l'accueil, combien amical, réservé aux différentes délégations, mais aussi, Monsieur le Président, vous féliciter pour le consensus porté sur votre personne pour présider aux présentes assises qui resteront, à n'en point douter, dans les annales de l'histoire.

Il y a 23 ans, à Rio de Janeiro, nous nous sommes collectivement engagés, après d'âpres négociations, à inverser la dangereuse courbe des émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité de l'homme et sources d'un dérèglement effréné des équilibres climatiques à l'échelle planétaire. Les conférences des Parties qui se sont tenues depuis lors nous ont permis de parvenir à une Convention-cadre sur le changement climatique et de mettre en place le protocole de Kyoto. Par la suite, l'adoption de la Feuille de Route de Bali, puis de la Plateforme de Durban, nous ont permis d'arriver aux présentes assises. Les seuls bémols désengagement unilatéral par certains pays du protocole de Kyoto d'une part, et d'autre part, la non-ratification des amendements de Doha qui ouvrent la voie à la deuxième période de ce protocole.

Nous espérons fermement que le précédent fâcheux de Kyoto ne se répètera point et que l'accord que nous négocions actuellement ne connaîtra pas le même sort et qu'il sera réellement appliqué.

Pour ce faire, une mobilisation générale des Etats du Monde à lutter contre les changements climatiques qui, aujourd'hui, sont une réalité indéniable, s'impose. Pardelà la participation forte et de haut niveau à ces assises, la meilleure expression de cette mobilisation générale, ce qui répond aux multiples attentes et permet tous les espoirs, est que la COP21 accouche d'un Accord global, ambitieux, juridiquement contraignant et qui donc engage tous les Etats parties à la Convention Nations Unies sur les Changements Cadre des Un accord qui, pour la République Climatiques. Congo, accorde du Démocratique une importance aux actions d'adaptation et qui, en ce qui concerne l'atténuation, prend en compte le principe de différenciation au regard de la responsabilité historique des pays développés.

Cet objectif est à notre portée, pour peu qu'individuellement et collectivement nous fassions preuve de volonté.

La République Démocratique du Congo, qui a soumis sa contribution prévue, déterminée nationale le 18 août 2015, entend prendre pleinement sa part dans la nécessaire mutualisation des efforts afin de rétablir les équilibres climatiques.

En dépit de son statut de faible émetteur, elle s'est ainsi engagé à réduire ses émissions de gaz à effet serre de 17 % entre 2020 et 2030 par rapport à une trajectoire du maintien de statu quo. C'est un effort considérable pour mon pays lorsque l'on sait qu'il entre résolument dans sa phase d'émergence, après une période d'instabilité due à des guerres et troubles injustes, caractérisés par le La République pillage de ses ressources naturelles. Démocratique du Congo estime donc, qu'une fois de plus, elle vient de démontrer sa bonne volonté quand à l'effort attendu de tous les Etats pour maintenir le niveau de la hausse de température globale en dessous de 1.5 degrés Celsius d'ici la fin du siècle et garantir ainsi une vie meilleure aux générations futures. Compte tenu de ses vastes superficies forestières qui rendent des services environnementaux appréciables à l'humanité, elle voudrait en retour que les acquis de la REDD+, à la Conférence de Varsovie, soient tout naturellement maintenus dans le nouvel accord.

Les priorités pour la République Démocratique du Congo portent, comme je l'ai dit précédemment, sur l'adaptation, mais aussi sur le transfert de technologie, sur le renforcement des capacités, sur le financement, sur la résilience face aux changements climatiques ainsi que sur la réduction des gaz à effet de serre par le développement de sources d'énergie renouvelables.

Avec son réseau hydrographique équitablement réparti sur son territoire, la République Démocratique du Congo dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 100.000 MW, dont environ 44.000 MW pour le seul site d'INGA. Son potentiel énergétique est donc en mesure de subvenir non seulement à ses propres besoins, mais également à ceux de ses voisins et au-delà, contribuant ainsi à la décarbonisation du mix énergétique de la région.

Pour que l'Accord de Paris ouvre véritablement la voie vers une plus grande ambition collective, il devra contenir des dispositions relatives à un processus de réévaluation des engagements individuels des Etats. Le mécanisme de révision des contributions nationales ainsi envisagé aura pour objectif de parvenir à une révision complète des engagements pris par les pays développés dans le cadre du protocole de Kyoto, de comptabiliser les efforts des pays en développement et de permettre une évaluation différenciée des moyens de mise en œuvre des engagements en vertu de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique.

En d'autres termes, la révision devrait sous-tendre une évaluation de la façon dont l'ensemble du système la Convention d'engagements sous mis est application afin de fournir des moyens de mise en œuvre aux pays en développement plutôt que de, simplement, mesure dans laquelle la évaluer les développement entreprennent des actions d'atténuation. A terme, l'objectif de limitation de température globale à l'horizon 2100 est atteignable, à condition d'en accélérer dynamique. Idéalement, la révision contributions nationales pourrait être faite tous les 5 ans, pour permettre de relever les ambitions individuelles avant 2020 et d'améliorer progressivement la trajectoire collective vers un monde moins carboné.

En ce qui concerne la transparence dans l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des actions et du soutien, la RD Congo estime que la portée de la transparence devrait aussi être élargie aux obligations des pays développés vis-à-vis de l'appui à l'adaptation ainsi qu'aux questions liées au renforcement des capacités.

La croissance économique des pays en développement dans un contexte de développement plus sobre en carbone, exigera la transformation du « fardeau » de la lutte contre le changement climatique en « solutions et bénéfices » pour un monde plus juste. Cela passera notamment par la mise à disposition de ressources prévisibles, accrues, financières nouvelles additionnelles permettant de surmonter les surcouts que représentent investissements les compatibles » en comparaison aux investissements traditionnels.

Monsieur le Président,

Avec ses 2 milliards d'habitants en 2050, l'Afrique est susceptible, du fait des changements climatiques, d'être confrontée à une pression supplémentaire sur son système de production agricole déjà fragile, qui risque de la plonger dans une insécurité alimentaire. Cette insécurité alimentaire et un stress hydrique accru seront vraisemblablement des sources d'instabilité sociale, voir de conflits. Voilà pourquoi, plus que jamais, nous devons, dans les négociations en cours, surmonter l'égoïsme et privilégier une coopération agissante, dans un cadre gagnant-gagnant.

Il en va de l'avenir de l'humanité. Il en va de l'avenir de la progéniture de chacun de nous.

Ensemble, et sans plus attendre, c'est-à-dire, ici et maintenant, faisons preuve de responsabilité et convenons donc des éléments fondateurs du futur accord qui régira la gouvernance climatique internationale.

Je vous remercie.